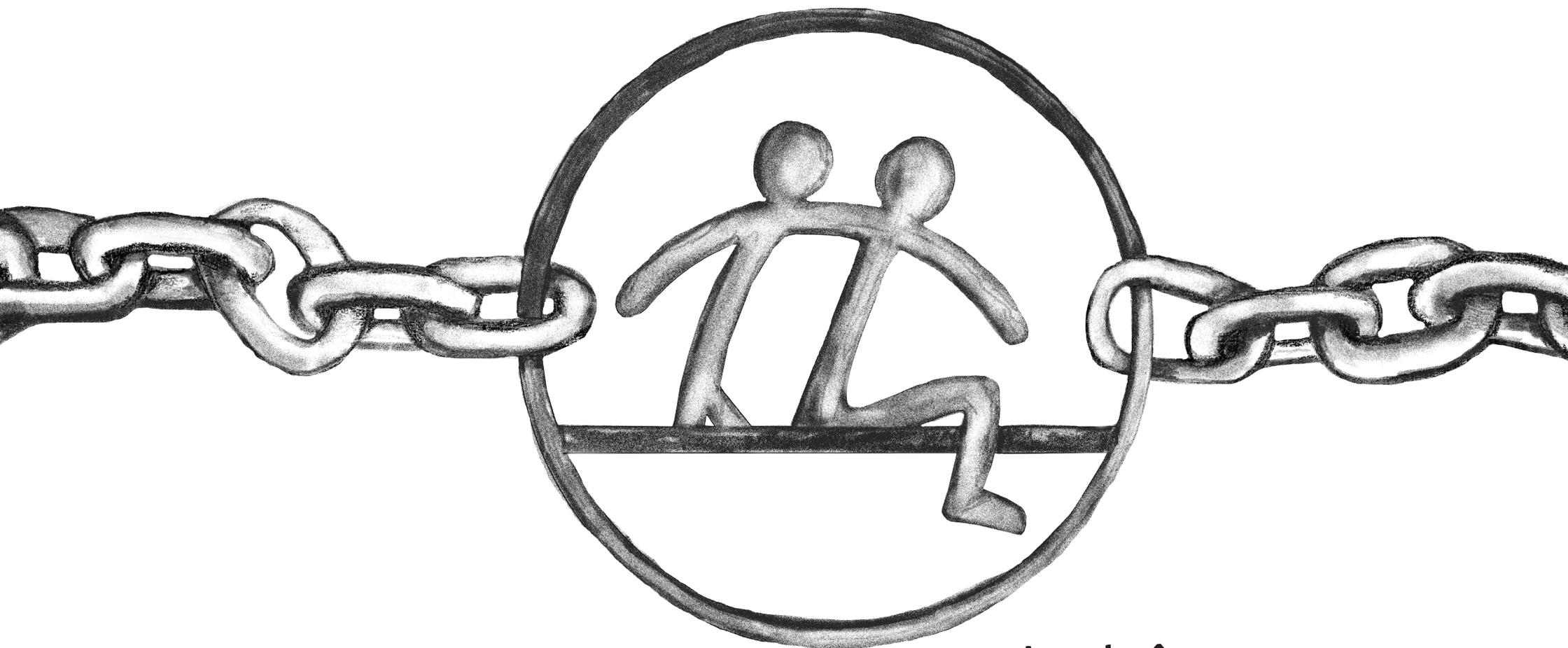


LES AMIS D'ACCOMPAGNER

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid



Le chaînon manquant

RAPPORT ANNUEL 2016

C'est quand on n'a plus d'espoir, qu'il ne faut désespérer de rien.

SÉNÈQUE

TABLE DES MATIÈRES

Mot du Président	3
Rétroviseur	5
Contexte	6
Notre Charte en action	8
À nos bienfaiteurs	18
Sommaire financier	23
Informations comptables	24
- Actifs	24
- Passifs	25
- Compte de résultats	26
- Budget 2017	28
Soutenir l'Association	29
Informations de contact	31
Annexes	
- Bilan social global	32
- Bilan social Accueil sociojuridique	33
- Bilan social Partenaires	34
- Partenaires demandeurs	35

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Le chaînon manquant de l'action sociale », tel est le titre de notre rapport annuel. Après 16 années d'existence, serions-nous devenus orgueilleux, vaniteux ? On m'a même demandé d'écrire : « Un chaînon manquant » et non « Le chaînon manquant ». Je persiste et signe. À vous de juger.

Si je persiste dans mon affirmation, c'est parce que, année après année, j'ai compris, et d'autres avec moi, la valeur irremplaçable de l'accompagnement sur le terrain de tant de personnes fragilisées par l'existence et incapables d'en sortir seules.

Seuls, nous ne sommes rien, seuls nous ne pouvons rien. Ceci n'est pas un slogan, mais la réalité. C'est tellement évident que nous ne le voyons plus. Avez-vous déjà entendu un bébé dire à sa maman : « Mon linge, je me le mettrai tout seul » ? Un adulte dire à son chirurgien : « Cette tumeur sur mon rein, je vais me l'enlever moi-même » ? D'une façon consciente ou inconsciente, voulue ou non, toute personne est au cœur d'un réseau vital de relations humaines.

La reconnaissance de cet état de fait est primordiale pour vivre, pour s'aventurer dans la vie. Il y a une tentation permanente à croire pouvoir se passer des autres. Notre orgueil nous pousse à ne pas nous abaisser pour demander de l'aide, à ne pas reconnaître simplement avoir besoin des autres pour être nous-même et grandir.

Faire l'inventaire de nos dépendances

est un acte d'humilité. Je reconnais avoir besoin de toi, de vous. Cette reconnaissance n'est pas une humiliation, mais le point d'appui pour s'engager, se construire en vérité. Cette nomenclature des aides extérieures dont nous sommes l'objet, nous ne la faisons quasi jamais. Elles sont là pour moi, c'est normal, c'est comme cela !

En situation d'opulence, nous sommes avares en reconnaissances, en remerciements. Tout nous est dû. Nous ne voyons pas les dons qui nous sont faits naturellement ou intentionnellement. Nous ne nous réjouissons pas des soutiens multiples dont nous sommes l'objet. En situation de carence, nous arrivons à voir ce qui nous manque, ce qui nous fait défaut. Alors, nous le crions, le jalousons, le prenons ou le mendions autour de nous.

Parfois, ce sont les circonstances de la vie qui nous poussent à être démunis. Avec un tissu social, familial, qui se liquéfie, les manques apparaissent plus vite et sont plus douloureux à vivre. Il ne s'agit pas de se révolter par rapport à ce qui nous fait défaut mais d'assumer le réel voulu ou imposé par les circonstances. C'est à partir du réel que

doit se faire l'analyse de ce que nous vivons et non à partir de nos rêves de possession.

L'enjeu est de palier les manquements à partir de nos propres ressources ou de tout ce que la société, la solidarité met à notre disposition pour y remédier. La majorité d'entre nous arrivent à s'en sortir avec le concours de multiples personnes, payées ou non. Mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Sans le sou, sans relations comment faire ?

C'est ici qu'intervient l'indispensable solidarité de toute personne qui tend la main à autrui pour l'aider à vivre, à mieux vivre. L'accompagnement est indispensable. Sans accompagnement l'on reste invariablement embourbé dans ses problèmes, son mal-être.

L'accompagnement n'est pas un luxe, c'est une nécessité de vie, de survie. Et particulièrement l'accompagnement de terrain pour les plus démunis d'entre nous.

Fr Guy

DANS LE RÉTROVISEUR

Mes premiers pas à Accompagner

Il y a 20 ans, j'étais mis en prépension de façon inattendue. Heureusement ma réadaptation fut rapide car les travaux à effectuer dans la maison ne manquaient pas. J'avais aussi décidé qu'à ma pension je prendrais du temps pour lire et approfondir les évangiles. Ce que j'ai fait. Cela m'a apporté beaucoup de paix et de sérénité. Mais après quelque temps une voix intérieure me disait que je devais également faire quelque chose pour les autres. Je m'apprêtais à contacter Télé Service quand mon fils aîné me dit: « Père Guy a besoin de toi ». J'ai accédé à sa demande et je me suis retrouvé devant un « brainstorming » d'une dizaine de personnes s'activant à mettre sur pied une association caritative qui s'appellera « Accompagner ».

Responsable des Ressources Humaines par profession, ma première mission fut de recruter une assistante sociale. Choix assez difficile car il me fallait trouver une personne capable d'accepter qui nous étions, de comprendre la philosophie du projet et d'être accueillante à tout public. De plus comme c'était une association débutante, elle devait posséder un peu d'expérience, être créatrice, méthodique, organisatrice et pouvoir travailler de façon indépendante.

Les débuts furent difficiles car notre public était surtout constitué de SDF qui vivaient dans la rue autour de l'église de la Madeleine près de la Gare Centrale. Mais grâce à ce public nous avons rapidement pris conscience qu'en plus de notre spécificité d'accompagnement de terrain, un des gros problèmes des personnes précarisées à Bruxelles était de trouver un logement à un prix décent.

Au sein de l'association « Accompagner », petite mère des Amis d'Accompagner, nous

avons dès lors décidé de créer une «Table du logement » car sans un toit pas de droits. Tous les lundis matins nos bureaux étaient ouverts à toute personne à la recherche d'un logement. Nous mettions à leur disposition toute la documentation existante. Pendant que des bénévoles les aidaient dans leurs recherches, d'autres s'efforçaient d'obtenir des rendez-vous par téléphone. Quant aux assistantes sociales, elles cherchaient à solutionner le problème des garanties locatives. Enfin d'autres bénévoles les accompagnaient pour les visites de logement.

C'était une activité captivante mais éreintante qui exigeait beaucoup de ténacité, de diplomatie et de disponibilité. Au grand étonnement des autorités publiques nous obtenions des résultats surprenants et inattendus. Malheureusement, après une année laborieuse nous avons dû arrêter cette activité car les demandes étaient trop grandes et, dans le cadre d'Accompagner,

cette activité était devenue trop lourde pour nos bénévoles.

De plus nous n'avions pas reçu des autorités régionales l'aide financière espérée pour le financement d'une assistante sociale mi-temps requise à cet effet. Aujourd'hui, nous n'avons cependant pas tout à fait abandonné, mais nous nous sommes limités à accompagner les personnes qui sollicitent notre aide dans ce domaine auprès d'associations spécialisées.

Malheureusement ce problème de logement ne fait qu'empirer sans perspective d'une solution en vue.

Gérard Pirenne

CONTEXTE

CONTEXTE SOCIÉTAL : RIEN DE BIEN NEUF SOUS LE CIEL BRUXELLOIS

La Région bruxelloise n'a jamais été aussi peuplée (1 187 890 habitants). Elle poursuit son épisode de croissance importante de la **population** avec une croissance relative de 1,1 %, et reste toujours aussi attractive pour les étrangers. Bruxelles est une « ville-région » internationale, où la proportion de personnes d'origine étrangère compte plus de deux tiers de la population (plus de 180 nationalités). À noter que l'effectif des Syriens a explosé au cours de l'année 2015 pour passer de 1000 personnes en 2013 à 4000.

En Région bruxelloise, « le taux de risque de **pauvreté** ou **d'exclusion sociale** » se situe autour de 38 %. Approximativement un tiers des Bruxellois (30 %) vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1083€/mois pour un isolé). Le niveau de vie, travail, santé baisse pour les plus défavorisés. Les plus pauvres sont toujours plus mal lotis, plus précarisés.

Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des **inégalités socio-spatiales** au sein de son territoire; il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les

quartiers et les communes bruxelloises. Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le "croissant pauvre" de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies. La situation de ces personnes influence de façon très importante leur état de santé et reflète d'importantes **inégalités de santé**: pas moins de 22,5 % des ménages bruxellois déclarent avoir retardé des soins de santé pour raisons financières, et ce pourcentage atteint 40 % parmi les 20 % des ménages les plus pauvres.

(Selon extraits de Jean-Pierre Hermia - Baromètre démographique 2016 de la Région de Bruxelles-Capitale & Rapport du Bureau fédéral du Plan)

CONTEXTE POLITIQUE PUBLIC D'AIDE : « DOMPTER L'ASSOCIATIF » ... À SAVOIR !

L'appel à projets par le politique est devenu la règle dans tous les secteurs du service non marchand.

Les politiques publiques d'aide et de soins évoluent rapidement. Les deux principales caractéristiques de la transformation actuelle des rapports entre associations subventionnées et autorités subsidantes

sont :

- L'application croissante de la doctrine économique libérale qui instaure la mise en concurrence de tous avec tous ;
- La volonté de disposer de résultats mesurables, quantifiables sans délais, laissant la primauté aux chiffres sur les lettres.

On est ainsi entré dans l'ère de « l'Etat activateur », censé remplacer avantageusement « l'Etat providence ». Le nouveau rapport qui s'instaure entre les pouvoirs publics et l'associatif est celui du marché, de la relation fournisseur/client. Symptôme le plus éloquent : la gouvernance politique par appel à projets, s'effectue non plus seulement dans les programmes budgétaires facultatifs (les 'initiatives'), mais également dans le cadre des politiques publiques structurelles, les décrets (**Cohésion sociale**, Promotion de la santé...).

La gouvernance par appel à projets précarise le personnel de l'association. De plus, **ce système favorise les grandes organisations** qui déploient leurs activités dans plusieurs secteurs. Seules celles-ci pourront en effet gérer financièrement la principale variable d'ajustement qu'est la

Dans le même ordre d'idées, les grandes organisations sont également mieux outillées pour soumissionner de manière conforme et complète dans les temps impartis par l'autorité adjudicatrice.

Bien plus questionnant pour les rapports pouvoirs publics/secteur associatif, dans l'appel à projets, le sens de l'action est totalement défini par le commanditaire.

Ce mode de relation met à mal toute capacité critique et novatrice des associations.

« Ce qui est, peut ou doit être innovant ou émergent est défini d'en haut, reçoit un soutien ponctuel, dont l'obsolescence est programmée. Il faut sans cesse de nouveaux chantiers, acteurs ou actions. (...) C'est donc bien de perte d'autonomie qu'il s'agit. »

Voilà pourquoi la pratique des appels à projets doit être limitée aux missions complémentaires, et non pas principales, des associations subventionnées. Sous peine de déstructurer les dispositifs de terrain. (Selon extraits du Bulletin d'info du CBCS - Conseil bruxellois de la coordination sociopolitique- du 10 juin 2016 : Gouverner par appel à projet, dompter l'associatif)

CONTEXTE ASSOCIATIF : « NOTRE » ACCOMPAGNEMENT DE TERRAIN LABELLISÉ!

Dans son livre « Sorties de Rue » consacré à « *une ethnographie des pratiques d'intervention Housing first* » (Projet consistant à donner aux plus précarisés des sans domicile fixe – refusés partout - accès à un logement individuel, permanent et inconditionnel), Sébastien Lo Sardo – docteur en anthropologie et chargé de mission au Forum - met en évidence l'efficacité et les vertus de ce qu'il appelle « **l'accompagnement mobile** » dans les résultats obtenus par les équipes d'accompagnement du projet. C'est de fait en tous points « notre » accompagnement de terrain, spécificité de notre Action depuis presque deux décennies, dont il glorifie l'efficacité et qui gagne ainsi son « titre de noblesse », son label scientifique !

Voici quelques extraits de cet ouvrage, particulièrement illustratifs des vertus de cet accompagnement mobile (lisez « **accompagnement de terrain** » !):

« Le quotidien des équipes d'accompagnement Housing First est particulier : sillonner la ville en transports en commun, guider les locataires le long de trajets qu'ils ne

maîtrisent pas, les accompagner lors de démarches administratives ou dans des espaces apparemment ordinaires, tel un supermarché. Souvent l'intervenant devra jouer le rôle d'intermédiaire ou de médiateur. Parfois, il faudra faire physiquement tampon entre le locataire et son environnement. Ces accompagnements mobiles sont aussi l'occasion de partager des moments de flottement et d'attente...

L'accompagnement mobile peut être l'instrument du lien, d'une relation basée sur la confiance....

Il constitue également une manière d'impulser une action, de mettre la personne en mouvement et de lui permettre de se réapproprier son quotidien...

Les services sociaux et administratifs prennent parfois l'allure de forteresses imprenables. Les modalités d'attentes et de comportement qu'ils imposent sont souvent angoissantes pour un public fragilisé par la vie en rue... La présence physique d'un travailleur social jouant le rôle d'intermédiaire et parfois de tampon avec l'environnement – est parfois la seule manière de forcer le seuil. »

(à retrouver sur http://www.fblp.be/IMG/pdf/sortie_de_rue-web.pdf)

Merci !

NOTRE CHARTE EN ACTION



INTRODUCTION

Cette année nous vous illustrons l'Action menée par les Amis d'Accompagner, à travers le regard de plusieurs de nos intervenants - bénéficiaires, bénévoles accompagnants, accueillants relationnels et sociojuridiques - ainsi que de travailleurs partenaires. Nous avons organisé ces témoignages autour des huit engagements de notre toute fraîche « Charte de Bienvenue ».

Son but consiste à clarifier auprès de nos usagers les moyens que nous mettons en œuvre pour répondre à leurs demandes d'aide.

La Charte est affichée dans le bureau d'accueil et remise aux bénéficiaires, sous forme de flyer, lors de leur première visite.

1. TOUTE PERSONNE EN DIFFICULTÉ, SANS DISCRIMINATION, EST ACCUEILLIE CONVIVIALEMENT SUR RENDEZ-VOUS ET ÉCOUTÉE DANS UNE RELATION DE CONFIANCE.



(Présentation du cas de Mme R., bénéficiaire du service d'accueil sociojuridique)

À son arrivée

Madame R. se présente aux Amis

d'Accompagner dans le courant du mois d'août 2015. Elle explique à l'accueillant sociojuridique que son compte en banque est bloqué et qu'elle n'arrive pas à retirer d'argent. Madame est dans tous ses états. Du premier entretien, on sait déjà qu'elle souffre d'une maladie mentale et a été placée sous administration provisoire à la demande de son père, celui-ci craignant qu'elle ne s'en sorte pas financièrement lorsqu'il ne serait plus là.

Au cours de l'entretien, Madame explique qu'elle a fait des démarches et que son administration a été levée. Plusieurs contacts sont pris avec son ancien administrateur, l'avocat en charge de la liquidation de l'administration et sa banque. Pour le premier, ce n'est plus son affaire. Le second est en vacances. Et là,

grosse surprise ! Madame apprend par son banquier qu'un nouvel administrateur, Maître C., a été désigné par le juge. Madame n'en revient pas. Révoltée par cette décision et le fait de ne pas en avoir été informée par le nouvel administrateur, madame est prête à aller dormir dans la rue avec son fils plutôt que de collaborer. Se sentant trahie, elle ne veut plus avoir à faire à qui que ce soit.

Et la charte dans tout ça?

Le public des Amis d'Accompagner a généralement un parcours jalonné d'expériences plus ou moins difficiles. Il arrive fréquemment que la confiance envers les institutions, quelles qu'elles soient, soit fragilisée. Aux Amis d'Accompagner, une attention particulière a été accordée à la reconstruction du lien et de la confiance du bénéficiaire avec le réseau qui l'entoure. Cela passe en premier lieu par l'accueil, le respect et l'écoute.

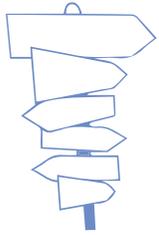
Dans la situation de Madame R., après plus de 40 entretiens, sans parler des heures de travail d'écoute, de rédactions et de contacts divers, voici où nous en sommes :

Aujourd'hui

Chaque mois Madame R. passe au bureau d'accueil afin d'envoyer le décompte mensuel de ses frais ainsi qu'un budget prévisionnel du mois à venir à son administrateur. Maître C. lui reverse alors les fonds utilisés pour des dépenses extraordinaires. Un bénévole l'accompagne lors de ses entretiens avec l'avocat afin de veiller à la compréhension de ce qui est dit. « Les Amis d'Accompagner » est donc devenu son référent financier.

L'Union des locataires des Marolles assure son suivi pour tout ce qui a trait à son logement. L'association L'hiving pour sa part est son référent pour la vie quotidienne.

Madame, aujourd'hui bien entourée par ce réseau dans lequel elle a confiance, est apaisée et perçoit l'avenir de manière positive.



2. APRÈS ANALYSE DE SA SITUATION SOCIALE, LE PLAN DES DÉMARCHES EST ÉTABLI AVEC LE BÉNÉFICIAIRE POUR L'ORIENTER VERS LE OU LES SERVICE(S) COMPÉTENT(S).

(Présentation du cas de Madame A., bénéficiaire du service d'accueil sociojuridique)

À son arrivée

Nous sommes au mois d'août 2016. Le beau temps est au rendez-vous. Madame A. se présente à l'accueil sociojuridique des Amis d'Accompagner car son logement suinte l'humidité. Arrivée en 2011 de Guinée, elle habite dans son logement depuis un an. Elle et son fils de 5 ans sont continuellement malades. Celui-ci a d'ailleurs développé de l'asthme dû à l'état de ce logement. Son propriétaire promet d'exécuter des travaux mais ses promesses restent vaines.

De plus, sa facture de gaz est devenue faramineuse : le fournisseur lui réclame plus de 1000€ de régularisation ! Examen fait... ceci correspond à la consommation des trois appartements...

Madame souhaite donc déménager. Elle ne sait ni lire, ni écrire et avec ses faibles revenus assurés par le CPAS (1100€/mois), elle ne trouve aucun propriétaire prêt à s'engager avec elle. Elle aurait droit à des allocations familiales mais ne les perçoit pas car son dossier n'est pas complet.

L'accueillant sociojuridique qui la reçoit établit avec elle les différents axes sur

lesquels vont se porter leur action commune : le logement (l'habitat et ses charges), la santé, les revenus et la formation.

Et la charte dans tout ça?

Notre public a tendance à venir avec toute une série de demandes « en vrac ». Celles-ci sont plus ou moins urgentes selon le cas. Le premier travail sera, avec le bénéficiaire, de prioriser les actions, les besoins. Il nous appartiendra ensuite d'identifier les domaines sur lesquels il est possible d'agir. Effectivement, certains champs d'action sont extrêmement réduits (exemple : il est à priori impossible d'obtenir une aide sociale belge pour un réfugié reconnu dans un autre pays européen s'il décide de venir s'installer en Belgique). Le rôle de l'accueillant sociojuridique est alors d'informer au mieux le bénéficiaire sur ses droits et devoirs.

Une fois les priorités établies, un plan des démarches est alors proposé au bénéficiaire qui choisit, ou non, de le suivre.

L'orientation sociojuridique et l'accompagnement de terrain ne portent des fruits que si un travail de revalorisation et de responsabilisation sur la situation du bénéficiaire est réalisé. C'est pourquoi bénéficiaire et accueillant établissent le plan des démarches à effectuer en partenariat.

Pour Madame A., ce travail de valorisation lui a permis de faire le plus difficile par elle-même. À savoir : trouver un logement.

Aujourd'hui

Madame A. et son fils habitent un logement correct. En effet, son propriétaire n'ayant pas répondu positivement aux mises en demeure d'effectuer les travaux utiles, l'autorité communale est passée et a émis un rapport négatif sur le bien. Ce qui a permis à Madame de pouvoir quitter facilement le logement sans que le propriétaire ne puisse lui réclamer quoi que ce soit. Ce rapport vient également étayer son dossier de demande d'allocation de relogement (anciennement « Adil ») dont elle attend une réponse. Grâce à sa ténacité, Madame a pu convaincre un propriétaire de les prendre pour locataires.

Le dossier des allocations familiales a été régularisé, permettant ainsi d'augmenter sensiblement ses revenus et d'assumer dès lors plus facilement ses charges mensuelles.

Sa facture d'énergie a pu être révisée en partenariat avec le gestionnaire de réseau (Sibelga) et être annulée pour non-conformité des installations.

La santé de son fils est stable et Madame « se sent bien ». Elle suit actuellement des cours d'alphabétisation.

3. À SA DEMANDE DE SOUTIEN, SUR BASE D'UN ORDRE DE MISSION, ELLE EST ACCOMPAGNÉE DE MANIÈRE PROFESSIONNELLE PARTOUT EN BELGIQUE.

(Interview de Hubert, bénévole accompagnant et accueillant sociojuridique).

À son arrivée

J'ai connu l'action des « Amis d'Accompagner » par le billet de la Plateforme Francophone pour le Volontariat. Sous la mutuelle depuis 7 ans pour maladie, je bénéficie de la solidarité du système belge. A travers mes différents bénévolats, je veux, moi aussi, participer à cette solidarité, mettre mes compétences au service, faire ma part.

Le concept d'accompagnateur de terrain m'a attiré car il s'agit de s'inscrire un moment dans le suivi d'une personne, de faire un bout de chemin avec elle, le temps de la démarche.

Pour moi, accompagner sur le terrain, ce n'est pas faire un travail en parallèle avec celui du travailleur social. C'est plutôt, prolonger le travail de celui-ci hors de son bureau, entrer dans la logique de ce suivi et faire partie de l'équipe des intervenants qui gravitent autour du bénéficiaire demandeur.

Parfois lors de l'accompagnement, on pourrait se dire : « M'enfin ! Il semble pouvoir quand même se débrouiller seul ! » car les besoins du bénéficiaire ne sont pas toujours flagrants. Ils sont de l'ordre du soutien

moral, de la présence d'un tiers dans ce qui peut être vécu comme une épreuve. Parfois la simple présence de l'accompagnant améliore les relations car elle incite les intervenants de part et d'autre à « mettre un bémol » dont ils se seraient bien passés.

Et la charte dans tout ça?

La charte dit qu'on accompagne partout en Belgique... Et effectivement, j'ai déjà pu me rendre par deux fois à Bruges, de l'Île à La Louvière, à Marche-en-Famenne, à Chimay et, moins loin de Bruxelles, à Dilbeek.

Nous accompagnons avec toutes nos compétences, de la façon la plus efficace possible au profit du projet du bénéficiaire. Ce à quoi nous sommes formés au sein de l'Association. Cela passe par la formation de base au début du bénévolat, les trois formations annuelles, les tables rondes d'intervision et les réunions d'équipe. De plus, nous pouvons compter sur le soutien de l'équipe et nous référer aux professionnels de l'Association. L'ordre de mission est pour cela précieux car ce document pose le cadre de l'accompagnement à réaliser, il cible les besoins et les résultats espérés.

Aujourd'hui

Aujourd'hui, je réalise toujours des accompagnements de terrain

mais également une permanence à l'accueil sociojuridique. Alors que les accompagnements de terrain sont des actions ponctuelles auprès du bénéficiaire le temps de la démarche, le travail à l'accueil sociojuridique est un travail d'équipe et de suivi des bénéficiaires. Mon but dans les deux cas est que la situation du bénéficiaire puisse évoluer positivement.

« Tu me consacres du temps, c'est le plus généreux de tous les cadeaux »

(Annelou Dupuis)



4. CHAQUE ACCOMPAGNEMENT DONNE LIEU À UN RAPPORT DE MISSION DESTINÉ À SON SUIVI, ASSURÉ DANS LA LIMITE DES POSSIBILITÉS.

(Interview de Olivier, bénévole accueillant sociojuridique).

À son arrivée

En 2014, je découvre une information sur Les Amis d'Accompagner. L'idée d'être accompagnant sur le terrain me plaît directement. En effet, j'ai besoin de voir le résultat de ce que j'entreprends, d'avoir une utilité directe, d'être sur le terrain, au contact des bénéficiaires. Je deviens dès lors bénévole accompagnant.

Un an plus tard, Arnaud, le Responsable opérationnel des Amis d'Accompagner, me propose de rejoindre l'équipe des accueillants sociojuridiques. Il motive sa demande par le fait que je suis qualifié (je suis juriste), qu'il a besoin de renforcer l'équipe et également par le fait que mes retours de missions étaient « riches ».

Et la charte dans tout ça?

Après chaque accompagnement, le bénévole réalise un rapport à destination de la personne qui assure le suivi du bénéficiaire (accueillant sociojuridique de l'Association ou partenaire demandeur). Je

communiquais bien entendu le contenu de l'entretien mais, aussi le suivi qui me semblait important à apporter. J'avais également l'habitude de renseigner les informations auxquelles le travailleur social n'avait pas accès, telles que ponctualité, comportement du bénéficiaire posant question (fort agressif ou au contraire trop passif), attitude de l'interlocuteur rencontré, ... Je donnais une vision d'ensemble de la situation du bénéficiaire vue par l'accompagnant.

Aujourd'hui

Après un coaching avec Arnaud, je suis passé « de l'autre côté » du retour de mission : je suis devenu accueillant sociojuridique. J'aime ce travail d'équipe avec les autres travailleurs du bureau et l'équipe des accueillants. Dans les ordres de mission que je rédige, je mets en évidence ce qu'il faut que le bénévole récolte comme informations. Tous les retours des missions que j'ai demandés me reviennent et me permettent de continuer le travail de suivi.

Le suivi n'a pas de limite de temps. Mais parfois il s'arrête. En effet, une

fois la solution apportée au problème ou si le bénéficiaire ne se représente plus, le suivi est suspendu. Pour certains dossiers, il faut aussi se résoudre à arrêter le suivi car n'étant pas le service le plus adéquat. Lorsque le bénéficiaire ne fait pas sa part du travail, j'ai tendance à continuer à m'impliquer dans sa situation alors que lui l'a déjà désertée. C'est d'autant plus compliqué pour les dossiers dont j'ai réalisé un long suivi. C'est aussi ça l'accompagnement : savoir lâcher prise.



5. TOUTE ORGANISATION SOCIALE NE POUVANT ASSUMER L'ACCOMPAGNEMENT DE TERRAIN PEUT EN FAIRE LA DEMANDE.

(Interview de Sara et Ferran, travailleurs sociaux au sein de Solidarité Socialiste, un partenaire qui demande régulièrement que leurs bénéficiaires soient accompagnés par nos bénévoles).

Lorsqu'ils ont connu « Les Amis d'Accompagner »

On ne connaissait pas vraiment le service jusqu'au moment où, par hasard, lors d'une réunion générale de Coordination des Services Sociaux de Saint Gilles, Mme Buxin a présenté Les Amis d'Accompagner. Nous avons trouvé le service intéressant pour notre travail et c'est de là qu'a commencé notre collaboration. Nous avons donc essayé une première fois de faire appel aux Amis d'Accompagner et cela s'est bien passé. Du coup on n'a plus arrêté...

Avant de connaître l'Association, quand bien même on sentait qu'il y avait une nécessité d'aller sur le terrain avec un bénéficiaire, on ne pouvait pas le faire parce qu'on a tellement de dossiers à traiter au bureau que cela ne nous permet pas de faire des accompagnements de terrain. On a essayé mais cela était pratiquement impossible. Vu le besoin grandissant, nous avons même pensé créer notre propre réseau de bénévoles accompagnants de terrain mais

nous avons toujours peur que cela ne soit pas assez professionnel et restons préoccupés par la tenue du secret professionnel. Le projet n'a donc jamais vu le jour.

Et la charte dans tout ça ?

Au cours de l'année 2016, les bénévoles ont réalisé 18 accompagnements à la demande des travailleurs sociaux de Solidarité Socialiste. Le service ayant des travailleurs hispanophones, une partie de leur public est composé de personnes parlant uniquement l'espagnol. Quand celles-ci doivent réaliser une démarche à l'extérieur de leurs services, les choses se compliquent car elles ne maîtrisent ni le français, ni le néerlandais. C'est pourquoi, Solidarité Socialiste fait régulièrement appel aux Amis d'Accompagner pour que ces personnes soient accompagnées par des bénévoles bilingues.

Aujourd'hui

Nous apprécions beaucoup votre travail qui est complémentaire au nôtre. Les Amis d'Accompagner répond à nos inquiétudes et peurs car les bénévoles sont formés. L'Association nous aide à remplir notre tâche jusqu'au bout, pas seulement le suivi au bureau mais aussi sur le terrain via

les bénévoles ! Souvent cela nous aide à débloquer certaines situations. On parvient donc à un aboutissement qu'on aurait pas pu avoir si l'accompagnement de terrain n'avait pas eu lieu.

Nous avons été et sommes toujours satisfaits non seulement par le service rendu mais aussi par la qualité de ce service. Par exemple, les « retours de mission » rédigés par les bénévoles que nous recevons sont très importants pour nous, c'est rassurant. En plus de ces retours, nous recevons toujours un feedback de nos bénéficiaires : ils reviennent donner leur témoignage et leur appréciation de l'aide reçue des bénévoles accompagnants.

6. FONDÉE SUR LE BÉNÉVOLAT, L'ASSOCIATION NE DONNE PAS D'ARGENT, MAIS OFFRE SES SERVICES GRATUITEMENT.

(Présentation du cas de Madame J., bénéficiaire accompagnée à la demande d'un partenaire)

À son arrivée

Fin 2014, le service schaarbeekois Aksent contacte le Service aux Partenaires des Amis d'Accompagner. Aksent a pour objectif d'aider les personnes âgées à rester vivre dans leur domicile le plus longtemps possible. Dans le cadre de leur projet Entour'âge, les travailleurs sociaux d'Aksent avaient la possibilité de rencontrer à leur domicile des bénéficiaires qui ne pouvaient pas se déplacer à leur permanence. Il est décidé que le Service aux Partenaires pourrait accompagner plusieurs de leurs bénéficiaires pour les soutenir dans leurs démarches et les rassurer dans leur mobilité déclinante. Commencent alors les accompagnements de Madame J.. Agée de 81 ans, elle souffre de problèmes de mémoire et d'équilibre. Les premiers accompagnements se font vers l'hôpital. La confiance s'installe entre le Service aux Partenaires, Aksent et Madame J.

En avril 2015, l'assistante sociale d'Aksent demande d'accompagner Madame pour aller retirer de l'argent au Self-Banking : elle se trompe parfois de code et n'a pas de

personne de confiance dans son entourage immédiat pour l'aider dans ses opérations. On l'a déjà volée à plusieurs reprises.

Dès lors, elle sera accompagnée chaque mois, à la banque, par un bénévole des Amis d'Accompagner.

Et la charte dans tout ça ?

L'implication des bénévoles dans l'action sociale pose régulièrement question aux travailleurs du secteur. Non pas que ceux-ci souhaitent « protéger leur travail », mais bien s'assurer que la personne puisse être accompagnée avec toute l'expertise requise.

Il ressort clairement de nos statistiques de ces cinq dernières années que les personnes précarisées sont aussi, très souvent, des personnes dont l'entourage s'est disloqué : la majorité de notre public sont des personnes isolées ou des familles monoparentales. Le besoin en accompagnement de terrain des usagers d'un travailleur social a ainsi fortement augmenté. Ce qui entraîne qu'il est mis dans l'impossibilité d'y répondre seul. Les tâches d'accompagnement réalisées par les bénévoles viennent donc pallier l'absence d'entourage. Pour Les Amis d'Accompagner, le travail réalisé par ses bénévoles formés à l'accompagnement

vient utilement et efficacement compléter et soutenir celui des travailleurs sociaux.

Aujourd'hui

En mai 2016, le projet Entour'âge d'Aksent prend fin. Il est alors convenu que les bénévoles continuent d'accompagner Madame J. dans le but de poursuivre son apprentissage de l'utilisation des automates à la banque. Des accompagnements seront nécessaires jusqu'au mois de septembre 2016. En tout, 20 accompagnements ont été réalisés par 16 bénévoles différents. Ils auront permis à Madame de reprendre confiance en elle et d'acquérir de l'autonomie dans ses démarches bancaires. Des accompagnements chez son médecin pourront encore être réalisés pour la soutenir moralement et la rassurer dans les transports en commun, du fait de ses pertes d'équilibre et de mémoire.



7. CHAQUE PERSONNE ŒUVRANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION EST TENUE AU SECRET PROFESSIONNEL.

(Interview de Michel, bénévole multitâches en notre sein. Il nous parle ici comme accueillant relationnel.)

À son arrivée

L'assistant social du Foyer Georges Motte où je vivais m'a proposé de « changer de décor » en réalisant un bénévolat. Il m'a présenté l'association « Les Amis d'Accompagner » dont le projet m'a directement « séduit ».

J'ai débuté comme bénévole accompagnant en janvier 2016. En accompagnement, le bénévole est seul en action avec les bénéficiaires, soutenu à distance par l'équipe au travers de l'ordre de mission. Les bénéficiaires sont très demandeurs de ce que la démarche aboutisse. La diversité des missions et aller à la rencontre d'une personne que l'on va découvrir me plaisent particulièrement. Les incertitudes et imprévus dans la mission liés aux transports sont les seuls obstacles avec lesquels j'ai encore du mal aujourd'hui car j'aime toujours arriver bien à temps pour pouvoir mettre le bénéficiaire à l'aise.

En mai 2016, il m'est proposé de rejoindre en plus l'équipe des accueillants relationnels. L'accompagnement de terrain et l'accueil relationnel sont deux dimensions fort différentes du travail à l'Association. Une matinée par semaine, je suis présent pour accueillir les bénéficiaires, leur offrir un café,

un biscuit et une oreille attentive en attendant qu'ils soient reçus ou qu'ils reçoivent un rendez-vous.

Et la charte dans tout ça ?

L'article 458 du code pénal, nous dit, au sujet du secret professionnel : « le droit au secret est bien celui du maître du secret, c'est-à-dire l'usager, auquel correspond le devoir du professionnel. Le secret est bien une obligation pénale, pas un droit pour le professionnel ; il est la condition nécessaire à l'établissement de la relation de confiance indispensable à tout travail social »

Les bénévoles qui rencontrent les bénéficiaires de l'association sont parfois les dépositaires d'informations délicates. Celles-ci sont protégées par le secret professionnel qui s'applique à tous les bénévoles de l'Association. Ils signent une convention à ce sujet.

Lorsqu'un bénévole « découvre » des informations qu'il juge importantes, il propose au bénéficiaire de les partager avec la personne qui assure son suivi. Ce sera soit un accueillant sociojuridique du bureau soit l'assistant social du service partenaire ayant demandé l'accompagnement.

Ndlr : Dans le cas des accueillants relationnels comme Michel, étant le premier contact pour les bénéficiaires au sein du bureau, ils sont,

de ce fait, en première ligne pour recevoir les souffrances, les inquiétudes, les colères ou les joies des bénéficiaires. De plus, ils donnent de précieux coups de mains à l'équipe en matière de classement de documents contenant des informations sensibles.

Aujourd'hui

L'accueil relationnel est riche en rencontres et en diversité : on voit du monde, on travaille en équipe. Quand les choses sont difficiles ou que certaines choses me touchent plus fortement, j'ai mon moyen à moi d'évacuer ensuite les tensions : je prends un crayon et je dessine. Ce qui me touche le plus, c'est quand on me confie des situations similaires à celles que j'ai pu vivre ou parce que je suis en contact avec de grandes détresses. Je sais que je peux aussi être soutenu par l'équipe en cas de besoin.

C'est une activité fatigante mais gratifiante. J'aime réaliser le travail administratif (classement, archivage...) que l'on me propose lorsque j'ai du temps. L'accueil relationnel me permet aussi d'apprendre de nouvelles choses en étant en contact avec les accueillants sociojuridiques.

Le travail de l'accueil relationnel est important car les personnes qui viennent arrivent avec un souci et sont accueillies avec un sourire. J'ai le sentiment que nous sommes là pour ça : prendre le temps d'un accueil de qualité.

8. LA FINALITÉ DE L' ACTION VISE À LA FOIS LA (RÉ)INSERTION SOCIALE ET L'AUTONOMIE ACCRUE DE LA PERSONNE AIDÉE EN VUE DE SON « MIEUX-VIVRE ».



(Présentation du cas de Mademoiselle K., bénéficiaire de l'accueil sociojuridique)

À son arrivée

Mademoiselle K. se présente en novembre 2015 à l'accueil sociojuridique. Âgée de 24 ans, elle est aux études. Elle n'a pas de famille en Belgique étant arrivée en 2008 comme demandeuse d'asile. Elle s'adresse aux Amis d'Accompagner pour demander de l'aide dans ses démarches auprès du CPAS ainsi que dans sa recherche de logement.

En effet, 5 mois plus tôt l'appartement dans lequel elle habitait à Molenbeek a été détruit par les flammes. La commune s'est engagée à reloger les habitants de l'immeuble sinistré dans un logement social. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à la promesse de relogement et Mademoiselle K., qui se retrouve à la rue, est hébergée chez une copine habitant Schaerbeek.

De plus, elle est coincée par un conflit de

compétences entre les CPAS de Schaerbeek et Molenbeek, aucun des deux ne voulant la prendre en charge. Comme elle poursuit des études supérieures dont l'obtention du diplôme peut être remise en question si elle n'a pas d'adresse de domicile, elle n'arrive plus à s'en sortir seule.

Et la charte dans tout ça ?

Le public qui fréquente Les Amis d'Accompagner est constitué de toute une série de profils. Ce qui leur est commun est leur besoin d'être soutenus à un moment de leur parcours. Dans le cas de Mademoiselle K., elle se débrouillait bien seule jusqu'à ce qu'un événement inattendu et indépendant de sa volonté la rende impuissante à faire valoir ses droits face à la machine administrative.

L'autonomie n'est pas la capacité à pouvoir se débrouiller seul, sans aide, mais bien de pouvoir chercher l'information et s'adresser, quand le besoin apparaît, aux services pouvant offrir leur soutien.

Ce fut d'abord le cas pour Mademoiselle dans l'obtention du logement promis alors que des courriers étaient envoyés à l'adresse du sinistre puis chez sa copine, où ils s'égarèrent. D'autre part, le travail

d'aide a également consisté à solutionner le conflit de compétence entre les CPAS et à rendre ceux-ci acteurs de la situation. Enfin, un soutien a été utile pour sa recherche de stage dont elle n'avait pu s'occuper, tant elle était prise par sa situation.

Aujourd'hui

Mademoiselle K. habite un appartement, loué auprès d'une société de logements sociaux, qui lui a été octroyé grâce à l'intervention du CPAS et de la commune de Molenbeek.

Elle a bénéficié de l'aide sociale du CPAS de Schaerbeek durant toute la procédure de relogement. Le CPAS de Molenbeek a maintenant pris le relais puisqu'elle réside à nouveau sur sa commune.

Le stage qu'elle a pu faire s'est bien déroulé, elle a réussi son année et passe en dernière année de bachelier (Gestion des Ressources Humaines).

CONCLUSION

À travers chaque situation présentée ci-avant, vous avez pu découvrir notre action auprès de notre public.

La notion de confiance apparaît en filigrane de ces témoignages. La restauration de celle-ci est essentielle à l'autonomie de la personne : confiance en soi, dans les institutions, dans l'équipe, entre services, ... C'est pourquoi nous y accordons une attention toute particulière.

De même qu'un bénéficiaire s'adresse à nous parce qu'il n'arrive pas à se débrouiller seul, de même, l'Association Les Amis d'Accompagner ne peut agir seule. Une mobilisation de personnes et de services est indispensable afin d'arriver à trouver les solutions adéquates pour le bénéficiaire. De ce fait, favoriser le lien social et le « travail d'équipe » entre acteurs est une des caractéristiques principales de notre travail.

Vous nous avez lus jusqu'ici, nous vous en remercions. Toutefois, si nous pouvons accueillir, orienter, contacter, réagir, accompagner, nous réunir, recruter de nouveaux bénévoles avec enthousiasme, c'est parce que le bénéficiaire reste au centre de nos préoccupations et de nos décisions. Et c'est bien dans cet esprit que nous travaillons et que vous, en nous soutenant, nous permettez de le faire.

À NOS BIENFAITEURS

Une année du 10^{ème} anniversaire particulièrement animée comme vous pourrez le constater !

PROJETS ABOUTIS

- La finalisation de notre « Charte de bienvenue » ! Depuis sa création l'Association possède sa charte des valeurs à laquelle les bénévoles doivent adhérer lors de leur engagement. Manquait celle à destination de ses usagers. Cette charte décrit notre action à leur endroit, la façon de la mener et les limites de celle-ci, comme vous aurez pu le découvrir ci-avant.
- L'engagement de 2 bénévoles informaticiens, aboutissement d'un « certain projet »!
- L'analyse de la motivation de nos bénévoles, réalisée pour la 1ère fois sur les 5 ans écoulés. Elle fait clairement ressortir que les motivations premières de nos bénévoles sont « Être utile à la société, faire quelque chose pour les autres » et « Défendre une cause ». Ce qui à priori n'est donc pas surprenant pour « Les Amis d'Accompagner », et conforte l'Association dans son Action, et sa volonté de la poursuivre.
- Deux réalisations principales à épinglez en informatique: le « journalier unique » (fusion des relevés des activités de tout le personnel salarié et bénévole) et la « saisie des durées d'activité », leur enregistrement et exploitation.
- Étude de cas « L'intégration des réfugiés dans la société à l'épreuve de la réalité. Quel rôle du bénévolat ? » effectué par un de nos bénévoles accueillant sociojuridique en tant que « Témoignage de l'accompagnement d'une famille de réfugiés. ». Ce document est annexé à notre rapport, et figure aussi sur notre site internet.
- Intégration du Règlement de travail dans notre base de données, consultable sur chaque PC.

FAITS MARQUANTS

Aménagements au Bureau d'Accueil

Notre développement nécessitant de nouveaux espaces, des nouveaux bureaux ont été aménagés, meublés et équipés au 1^{er} et 2^{ème} étage.

Organisations en soutien de nos bénévoles

- Pour plus d'efficacité et un suivi amélioré, de nouvelles responsabilités en matière de gestion des bénévoles ont été confiées conjointement à notre Responsable opérationnel et à notre Chargée des Relations & de la Communication.
- Cette année, comme périodiquement, une enquête de satisfaction est menée auprès de nos volontaires. Elle vise l'amélioration de notre organisation et de notre fonctionnement, tout en donnant à nos bénévoles l'occasion d'être vraiment partie prenante dans la vie de l'Association.
- Les 2 dernières séances de formation Tous VIP (Véritablement Intégrés en Pauvreté) et une première consacrée à la « Motivation durable » ont complété notre programme 2016 consacré à la formation permanente et obligatoire (CFIP). Une équipe de candidats bénévoles a, quant à elle, bénéficié de 2 formations ciblées : « Écouter pour communiquer : facile à dire ! L'écoute active et les facilitatrices » et « Ni hérisson, ni paillason : la juste posture - les attitudes activantes et l'assertivité » (CFIP).

- Notre équipe d'accueillants sociojuridiques s'est perfectionnée en « Droits des étrangers » (ADDE) et a bénéficié pour la première fois de supervisions animées par un psychologue (CFIP). À leur demande, il a aussi été fait appel à un consultant social (Business Senior Consultant) pour améliorer et uniformiser leur « étude des dossiers ». Cette mission n'a – à notre sens – pas apporté tout le bénéfice attendu.
- L'approche de son fonctionnement ayant été revue, une nouvelle Table ronde (interview des bénévoles) a été organisée avec succès, et d'autres sont d'ores et déjà planifiées pour 2017.
- La semaine du volontariat ne fut pas oubliée pour nos volontaires !

Participations

Personnel bénévole et salarié ont multiplié leur présence et participation active à différents événements auxquels ils furent conviés pour leur expertise:

- Foire aux Associations de Cohésion sociale de St Gilles ;
- « Crise des Migrants : après l'urgence, l'accompagnement » (Fédération des Services Sociaux (SdSS) et l'Agence Alter) ;
- « Parcours intégration et Droits » (Association pour le droit des étrangers - ADDE) ;
- « Encadrement d'initiatives citoyennes pour l'accompagnement de réfugiés » (CIRE) ;
- Réunion des Services sociaux bruxellois actifs en droit des étrangers (CIRE) ;
- Réunion à Caritas suite à l'invitation du CAP Brabant ;
- Plate-forme du Volontariat.

Reconnaisances de notre Action

- Suite à notre demande de reconnaissance comme « Centre d'Aide aux Personnes » (CAP) introduite en 2014, nous avons reçu la visite de deux attachés de cabinet de la Ministre C. Frémault. Occasion pour eux de découvrir de visu l'importance et l'efficacité de notre Action.
- L'Assemblée générale du Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS) a retenu notre candidature. Les Amis d'Accompagner sont donc membre effectif du CBCS.
- À sa demande, l'Association a accueilli Mme Dolez Charlotte – Docteure en science politique et Chargée de recherche PDR-FNRS à l'Université Catholique de Louvain - comme bénévole dans le cadre de son Projet de recherche « Quelle(s) relation(s) au politique et à l'action publique des populations pauvres et précaires ? Une comparaison quantitative et qualitative entre la Belgique, la France et les Etats-Unis ». Être accompagnatrice de terrain, lui a permis ainsi d'être davantage consciente des enjeux et de la réalité des situations et de mettre ses compétences d'écoute au service de l'Association. De plus, la réalisation d'entretiens avec les bénéficiaires a enrichi alors sa compréhension des perceptions et opinions de ces populations qui connaissent des expériences de pauvreté et de précarité.
- Le réseau d'accompagnement vers l'emploi de personnes précarisées de Futurskill a demandé un partenariat avec Les Amis d'Accompagner.
- Des délégués laïcs assumptionnistes sont venus s'enquérir de notre Action.
- L'Association a reçu l'AERF (Association pour l'Éthique dans la récolte des Fonds).

- La CoCof a subsidié notre projet de « Développement de la communication relative à nos activités d'accompagnement de personnes en difficulté ».
- Cathobruelles nous a demandé d'être présents dans leur annuaire social hébergé sur leur site www.catho-bruxelles.be.

Médias

- Une grande première pour l'Association : un communiqué de presse à l'occasion de ses 10 ans, comportant un bref signalétique de sa raison d'être et de son organisation, ainsi que quelques témoignages !
- RCF (Radio Catholique Francophone) nous a permis de témoigner de notre Action à maintes reprises.
- Passion FM : une demi-heure de témoignage dans leur émission « Vivre avec passion ».
- Essais de participation aux émissions radio de Radio Classic 21 (Men@Work), et « Concours 100 minutes pour changer le monde » (Nostalgie, Chérie FM, NRJ).

Intégration communale à Koekelberg

Outre la présence de nos représentants aux Concertations communales du projet de Cohésion sociale, notons aussi leur participation active aux réunions de Koecoon (coordination sociale), et aux événements organisés (animation de jeux, ...), ainsi qu'à la Commission d'attribution des logements sociaux.

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS

- Comme chaque année, la Réception de nouvel an pour tous nos bénévoles, et pour eux encore, à l'occasion de notre 10ème anniversaire, l'organisation d'une « journée récréative » passée cette année sur et le long de la Meuse !
- « Totus Cordus » de Claude Vonin a permis de réunir quelques 230 sympathisants pour un spectacle musical de haute tenue !
- Un première encore pour cette année : l'organisation d'une journée de rencontre avec nos principaux partenaires. Celle-ci a permis de mettre des visages sur des noms et d'échanger sur les multiples aspects de notre collaboration...en vue de l'améliorer.

DES CHIFFRES ... ET DES LETTRES

Nos bienfaiteurs trouveront ci-dessous les chiffres les plus représentatifs de nos activités d'accueil et d'accompagnement de terrain. Les bilans complets et détaillés par service figurent en annexes.

L'ensemble des personnes aidées

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dossiers	443	458	573	708	751	866
Femmes	254	271	335	403	408	474
Hommes	189	187	238	305	343	392

L'ensemble des accompagnements de terrain

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Accompagnements	492	498	667	921	884	898
Personnes accompagnées	250	210	257	345	360	392

Le service d'accueil sociojuridique

Ce service assure l'accueil social et juridique des personnes qui s'adressent directement à notre Bureau. Il prend en charge la situation de ces personnes dans sa globalité, les oriente dans les démarches à accomplir, organise à leur demande, et les accompagnements de terrain nécessaires à ces démarches, et le suivi de leur « dossier ».

Il a pris directement en charge 658 personnes, parmi lesquelles 402 pour la 1ère fois, soit 372 Femmes (57 %) et 286 Hommes (43%). Pour ce faire 1478 entretiens ont été menés.

145 personnes ont demandé des accompagnements, 397 missions ont été préparées et 365 accompagnements ont été effectués.

Le service aux Partenaires

Ce service se charge des demandes d'accompagnement émanant de notre réseau social (Associations, Organismes privés et publics, ...) via internet, et de tous les contacts et suivis en relation avec celui-ci.

Cette année, 95 partenaires (dont 41 nouveaux) nous ont contactés pour 296 de leurs usagers - 149 Femmes (50%) et 147 Hommes (50%) - pour une prise en charge de 89 d'entre eux par notre accueil sociojuridique, et des demandes d'accompagnement de terrain pour 262. Pour ces dernières, le service a préparé 576 missions, pour 533 accompagnements effectués.

De plus le service a visité 14 partenaires et a signé un accord avec 3 d'entre eux. Au 31 décembre 2016, nous comptons 22 Conventions de partenariats.

SOMMAIRE FINANCIER

On nous dit souvent «il ne faut pas nous envoyer toutes ces pages». Vous nous parlez en termes d'économie mais d'autres instances exigent la transparence financière à avoir vis-à-vis de vous, nos bienfaiteurs et bienfaitrices. Nous ne pouvons faire l'impasse sur ces annexes comptables.

Nous avons prévu un déficit budgétaire de 29.429,21 €. Il n'a été que de 6.305,35 €. Nos fonds propres étaient suffisants pour assumer ce déficit. Comme nous l'écrivions en 2015, votre générosité à notre égard ne faiblit pas. En 2015, nous avons reçu 61.038,72 €. Nous ne pensions pas obtenir autant en 2016. Notre pronostique s'est avéré exact. Nous avons reçu davantage. Vous nous avez soutenus à hauteur de 65 418,28 €. Un apport de la part de la Congrégation des Religieux de l'Assomption jumelé à un poste personnel salarié moins élevé que prévu justifie ce déficit de 6.305,35 € et non de 29.429,21 €.

Pour l'année 2017, nous prévoyons un déficit de 38.870 €. Non, nous n'avons pas prévu de vider notre trésorerie au plus vite. Nous avons de bonnes raisons d'espérer avoir un agrément comme Centre d'Aide aux Personnes. Cet agrément nous permettra d'engager une nouvelle personne diplômée et de financer, en partie, le personnel actuel sans grever nos avoirs en caisse. Nous espérons et nous prenons un risque mesuré. Nous avons déjà engagé une secrétaire supplémentaire. Cela représente une charge salariale supplémentaire de 7.200 € pour l'année, le solde étant payé par le C.P.A.S. de Koekelberg.

Aujourd'hui, la quantité de travail nous pousse à augmenter le nombre de nos salariés. Nous ne le ferons qu'en étant assurés d'un équilibre financier. Car nous ne pourrions longtemps encore utiliser nos fonds propres pour combler le déficit annuel. Aurons-nous assez de dons ? Aujourd'hui, la majorité des associations voient leur total de dons diminuer. Nous pas, mais nous avons tout de même bénéficié d'un don exceptionnel de 16.500 € non récurrent. Nous avons confiance en vous et aux organismes qui nous soutiennent.

INFORMATIONS COMPTABLES

ACTIFS

		2016	2015
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	4 166,49	5 817,25
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21	0,00	0,00
210000 PROGRAMME COMPTABLE	21	1 155,55	1 155,55
210009 AMORTISSEMENT PROGRAMME COMPTABLE	21	-1 155,55	-1 155,55
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	4 011,09	5 661,85
B. Installations, machines et outillage	23	394,97	592,45
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	231	394,97	592,45
231000 INSTALLATIONS	231	987,42	987,42
231009 AMORTISSEMENT CENTRALE TELEPHONIQUE	231	-592,45	-394,97
C. Mobilier et matériel roulant	24	832,46	1 521,02
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	241	832,46	1 521,02
240000 MATERIEL DE BUREAU	241	7 287,33	7 287,33
240009 AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU	241	-6 454,87	-5 766,31
E. Autres immobilisations corporelles	26	2 783,66	3 548,38
1. Appartenant à l'association en pleine propriété	261	2 783,66	3 548,38
260000 AMENAGEMENT DES LOCAUX	261	8 755,93	8 755,93
260009 AMORT AMENAGEMENT DES LOCAUX	261	-5 972,27	-5 207,55
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	155,40	155,40
286000 GARANTIES DEPOSEES	28	155,40	155,40
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	52 079,24	55 229,85
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	0,00	0,00
VII. Créances à un an au plus	40/41	2 210,64	1 434,93
A. Créances commerciales	40	2 210,64	1 434,93
404000 Notes de crédit à recevoir	40	2 210,64	1 434,93
IX. Valeurs disponibles	54/58	48 781,89	53 063,90
550000 BKCP	54/58	21 281,89	22 961,78
550100 BKCP - COMPTE D'EPARGNE	54/58	27 500,00	30 102,12
X. Comptes de régularisation	490/1	1 086,71	731,02
490000 CHARGES A REPORTER	490/1	1 061,49	643,54
491000 PRODUITS ACQUIS	490/1	25,22	87,48
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	56 245,73	61 047,10

PASSIFS

		2016	2015
FONDS SOCIAL	10/15	45 078,18	51 384,53
I. Fonds associatifs	10	140 000,00	140 000,00
A. Patrimoine de départ	100	140 000,00	140 000,00
100000 PATRIMOINE	100	140 000,00	140 000,00
V. Bénéfice reporté	140	0,00	0,00
140006 BENEFICE REPORTE 2006	140	319,00	319,00
140007 BENEFICE REPORTE 2007	140	4 880,00	4 880,00
140008 BENEFICE REPORTE 2008	140	19 097,00	19 097,00
140009 BENEFICE REPORTE 2009	140	17 277,00	17 277,00
140010 BENEFICE REPORTE 2010	140	6 511,00	6 511,00
140014 BENEFICE REPORTE 2014	140	10 565,24	10 565,24
* 140000 Résultat de la période en cours	140	-58 649,24	-58 649,24
Perte reportée (-)	141	-94 921,82	-88 615,47
141011 PERTE REPORTEE 2011	141	-37 091,00	-37 091,00
141012 PERTE REPORTEE 2012	141	-46 669,00	-46 669,00
141013 PERTE REPORTEE 2013	141	-47 148,00	-47 148,00
141015 PERTE REPORTEE 2015	141	-16 356,71	-16 356,71
141016 PERTE REPORTEE 2016	141	-6 306,35	0,00
* 141000 Résultat de la période en cours	141	58 649,24	58 649,24
DETTES	17/49	11 167,55	9 662,57
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	11 160,55	9 657,57
C. Dettes commerciales	44	49,60	63,78
1. Fournisseurs	440/4	49,60	63,78
444000 FACTURES A RECEVOIR	440/4	49,60	63,78
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	11 110,95	9 593,79
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	11 110,95	9 593,79
456000 PECULE DE VACANCES	454/9	11 110,95	9 593,79
X. Comptes de régularisation	492/3	7,00	5,00
492000 CHARGES A IMPUTER	492/3	7,00	5,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	56 245,73	61 047,10

COMPTE DE RÉSULTATS

		2016	2015
I. Produits et charges d'exploitation	D		
Ventes et prestations	70/74	118 082,06	92 311,00
730000 SUBSIDES COCOF	70/74	35 187,03	26 627,72
730200 SUBSIDES DIVERS	70/74	300,00	300,00
740900 EXONERATION PAIEMENT DU PP	70/74	166,75	145,87
749000 PRODUITS DIVERS	70/74	150,00	140,00
749001 DONS ATTESTATION FISCALE	70/74	65 418,28	61 038,72
749002 DONS DIVERS	70/74	0,00	766,39
749007 CONCERT NOEL - SPECTACLES	70/74	1 860,00	3 292,30
749008 DONS AA	70/74	15 000,00	0,00
dont Cotisations, dons, legs et subsides	73	35 487,03	26 927,72
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	-33 680,57	-27 655,99
610000 PARTICIPATION FRAIS DE LOCAUX	60/61	-5 952,00	-5 952,00
611000 ENTRETIEN DES LOCAUX	60/61	-690,61	0,00
611010 ENTRETIEN MATERIEL	60/61	-509,93	-135,32
611020 MISE A JOUR LOGICIEL	60/61	-419,74	-446,81
612100 TELEPHONE-FAX-INTERNET	60/61	-2 264,42	-2 065,51
612150 FRAIS POSTAUX ET RECOMMANDES	60/61	-1 023,44	-1 302,83
612300 FOURNITURES DE BUREAU	60/61	-3 250,24	-1 697,74
612330 FOURNITURES INFORMATIQUES < 1000 €	60/61	-1 045,35	-302,05
612340 LOGICIELS < 1000 €	60/61	-469,96	-109,02
612400 NOURRITURE	60/61	-1 126,70	-974,69
612410 FOURNITURES NETTOYAGE BUREAU	60/61	-79,89	-98,06
612420 AUTRES FOURNITURES	60/61	-24,86	-74,72
613000 REDEVANCES BREVETS, LICENCES, DRT AUTEUR	60/61	-100,00	-50,00
613110 ASSURANCES INCENDIE	60/61	-227,53	-179,94
613120 ASSURANCES ACC TRAV BENEVOLES	60/61	-406,55	-406,55
613130 ASSURANCES RC OBJECTIVE	60/61	-92,03	-92,03
613140 ASSUR.ACCIDENTS..CORP. - RESPONSABILITES	60/61	0,00	-73,46
613150 ASSURANCES TOUS RISQUES	60/61	-78,45	-78,45
613200 PRESTATIONS CONTROLES COMPTABLES	60/61	-801,56	-1 165,77
613205 FRAIS DE FORMATIONS-INTERVENANTS	60/61	-4 688,56	-1 365,00
613210 HONORAIRES D'AVOCATS ET EXPERTS	60/61	-605,00	-468,27
613220 COTISATIONS POUR SERVICE SOCIAL	60/61	-140,00	-305,20
613225 COTISATIONS POUR SERVICES JURIDIQUES	60/61	-395,00	-395,00

		2016	2015
613228 FRAIS SECRETARIAT SOCIAL	60/61	-2 072,45	-1 915,08
613230 PARTICIPATIONS AUX FRAIS EVENEMENTS	60/61	-2 440,00	-587,00
613300 FRAIS DE TRANSPORT	60/61	-529,00	-890,00
613310 COTISATIONS	60/61	-365,04	0,00
613312 PUBLICATIONS LEGALES	60/61	0,00	-123,06
613500 MISSIONS D ACCOMPAGNEMENT	60/61	-1 702,35	-1 646,09
613550 LOCATIONS POUR EVENEMENTS	60/61	-355,00	0,00
614100 CATALOGUES ET IMPRIMES	60/61	-1 824,91	-1 535,34
614340 CADEAUX - EMPATHIE	60/61	0,00	-75,00
614350 SUPPORTS GRAPHIQUES	60/61	0,00	-3 146,00
A.B.Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	84 401,49	64 655,01
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	0,00	0,00
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	-88 908,41	-78 177,70
620200 REMUNERATIONS EMPLOYES	62	-54 858,25	-47 664,13
620210 PECULE VACANCE EMPLOYE (PARTENA)	62	-8 258,95	-7 291,98
620220 PRIME FIN ANNEE EMPLOYE	62	-2 547,70	-2 341,41
621200 ONSS PATRONALE EMPLOYE	62	-20 047,19	-17 566,96
623100 ASSURANCES ACCIDENTS DU TRAVAIL	62	-311,16	-689,15
623110 ASSURANCES PROTECTION DU TRAVAIL	62	-312,00	-137,81
623130 FRAIS DE DEPLACEMENTS (PARTENA)	62	-1 056,00	-1 056,00
625000 PROVISION PECULE DE VACANCES	62	-11 110,95	-9 593,79
625100 UTILISATION PROVISION PECULE DE VACANCES	62	9 593,79	8 163,53
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corp	630	-1 650,76	-2 700,93
630200 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	630	-1 650,76	-2 700,93
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	-51,18	-79,57
640001 TAXE SUR LES ASBL	640/8	-51,18	-79,57
Perte d'exploitation (-)	64/70	-6 208,86	-16 303,19
II. Produits financiers	75	34,51	87,48
750200 INTERETS BANCAIRES	75	34,51	87,48
Charges financières (-)	65	-132,00	-141,00
656000 FRAIS BANCAIRES	65	-132,00	-141,00
Perte courante (-)	65/70	-6 306,35	-16 356,71
III. Produits exceptionnels	76	0,00	0,00
Bénéfice de l'exercice (+)	70/66	0,00	0,00
Perte de l'exercice (-)	66/70	-6 306,35	-16 356,71

BUDGET 2017

1. Pour le poste Rémunérations, l'écart entre le réel 2016 et le budget 2017 est dû à un nouvel engagement de personnel en 2017.

2. Au niveau des dons, un don exceptionnel de 16.500 € en 2016 n'est pas assuré en 2017.

ASBL LES AMIS D'ACCOMPAGNER	BUDGET 2017	Réalisé 2016	BUDGET 2016
	DEPENSES	DEPENSES	
DEPENSES			
LOCAUX	8 200,00	8 572,04	8 500,00
FRAIS_ADMINISTRATIFS	7 500,00	6 519,16	3 500,00
PUBLICITE - LETTRE INFO - RAPPORT	4 000,00	2 313,90	4 000,00
BENEFICIAIRES - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT	4 000,00	2 919,96	3 500,00
BENEVOLES	8 000,00	8 813,89	10 000,00
TELECOMMUNICATION-OUTILS SOCIAUX	3 000,00	2 262,64	3 000,00
PERSONNEL (Cf. n. 1)	120 000,00	100 236,55	110 000,00
FRAIS FINANCIERS - IMPOTS	300,00	183,18	400,00
INFORMATIQUE - ORDINATEURS - LOGICIELS	4 000,00	2 195,39	8 000,00
SOUS-TOTAUX	159 000,00	134 016,71	150 900,00
	RECETTES	RECETTES	
INTERETS BANCAIRE	20,00	34,51	250,00
C.O.C.O.F.	32 000,00	35 187,03	30 627,00
SUBSIDE DIVERS	0,00	300,00	
DONS (Cf. n. 2)	60 000,00	65 418,28	79 000,00
DONS EVENEMENTS QUE NOUS ORGANISONS	2 000,00	2 010,00	2 000,00
DONS AA	15 000,00	15 000,00	
REPRISE PROVISION PECULE DE VACANCES EXERCICE ANTERIEUR	11 110,00	9 760,54	9 593,79
SOUS-TOTAUX	120 130,00	127 710,36	121 470,79
Perte de l'exercice	38 870,00	6 306,35	29 429,21
TOTAUX DE L'ANNEE - BUDGETEE	159 000,00	134 016,71	150 900,00

SOUTENIR L'ASSOCIATION

Face à la détresse humaine, soutenir c'est agir. Et agir c'est refuser la fatalité, c'est offrir une voie de solution vers une nouvelle place durable dans notre société, à ceux qui ont tout perdu, ou presque. C'est ce que « Les Amis d'Accompagner » tentent au quotidien. Et soutenir « Les Amis d'Accompagner », c'est l'occasion donnée à chacun, individu ou entreprise, d'agir à son tour.

SOUTENIR PAR UN DON

L'action spécifique d'accompagnement de l'Association est et reste surtout le fruit de la générosité des donateurs. Un don peut être effectué sur le compte bancaire

IBAN BE25 1142 6095 4582

BIC BKCPBEBX

(Asbl «Les Amis d'Accompagner»

rue des Braves 21, 1081 Koekelberg

Communication : « DON »

L'attestation fiscale est délivrée si la totalité des dons d'une année atteint 40 € minimum, et ce au 1er trimestre de l'année suivante.

SOUTENIR PAR UN ORDRE PERMANENT

Un ordre permanent permet aux « Amis d'Accompagner » de concrétiser durablement et plus efficacement encore le soutien aux plus déshérités.

SOUTENIR PAR UN AUTRE MOYEN

Une fois l'avenir de sa famille assuré, il se peut que l'on ait à cœur de soutenir la cause des « Amis d'Accompagner ». La rédaction du testament est l'occasion de prolonger les valeurs et les idéaux de vie. Les legs testamentaires et l'assurance vie sont d'autres moyens bien réels pour aider l'Association.

Le legs

Il peut être effectué sous forme d'argent liquide ou de biens immobiliers en incluant « Les Amis d'Accompagner » comme bénéficiaire dans le testament. La procédure est simple et cette option peut réduire de façon non-négligeable les impôts que la succession aura à payer.

Le legs en duo

Le legs en duo consiste – lorsque le testateur laisse comme héritiers des personnes éloignées et donc fortement taxées - à léguer une partie importante de son patrimoine à l'asbl « Les Amis d'Accompagner », à charge pour celle-ci de payer la totalité des droits de succession.

A côté de la bonne action que fait le testateur, l'impact du legs en duo est fiscalement avantageux.

L'assurance-vie

Il est aussi possible de nommer « Les Amis d'Accompagner » comme titulaire ou bénéficiaire d'une police d'assurance vie existante ou nouvelle. Le montant du don étant souvent supérieur aux primes payées, cela permet ainsi de léguer un don plus important qu'envisagé initialement.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE L'ENTREPRISE

Si elle a aussi comme objectif sociétal « la lutte contre l'exclusion et le renforcement de la cohésion sociale », toute entreprise retrouvera dans « Les Amis d'Accompagner » ses propres valeurs et son idéal social. Elle pourra l'aider de diverses manières :

- En offrant aux « Amis d'Accompagner » son mécénat,
- En lui faisant un don sur le compte
IBAN BE25 1142 6095 4582,
- En sensibilisant son personnel au projet des « Amis d'Accompagner », voire ses partenaires et clients,
- En mettant une annonce publicitaire dans le programme d'événements organisés par « Les Amis d'Accompagner »,
- ...

N'est-ce pas là un magnifique challenge et une occasion unique de soutenir une petite asbl qui ne demande qu'à offrir son service d'accompagnements de terrain à toujours davantage de laissés-pour-compte ?

SOUTENIR EN DEVENANT BÉNÉVOLE

Notre action serait tout simplement impossible sans l'engagement des bénévoles. C'est pourquoi nous sommes sans cesse en recherche de personnes désirant offrir leur temps et leur talent au service de notre action. N'hésitez pas à nous rejoindre ou à en parler autour de vous.

En ce moment, nous sommes plus particulièrement en recherche:

- De personnes pouvant réaliser des accompagnements de terrain (être disponible un demi-jour par semaine),
- D'une personne pour constituer l'équipe de maintenance informatique. Il faut pour cela posséder de bonnes connaissances en Access.

Selon vos compétences, vous pourriez également rejoindre l'équipe des accueillants relationnels ou des accueillants sociojuridiques, l'équipe de soutien spirituel ou celle du secrétariat.

INFORMATIONS ET COORDONNÉES

NUMÉRO D'ENTREPRISE

N.N. 0879.434.959

ACCUEIL ET CORRESPONDANCE

Rue Félix Vande Sande 40
1081 Bruxelles

Tél : 02.411.87.54

Fax : 02.410.72.25

bruxelles@accompagner.be

SERVICE AUX PARTENAIRES

Tél : 02.310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

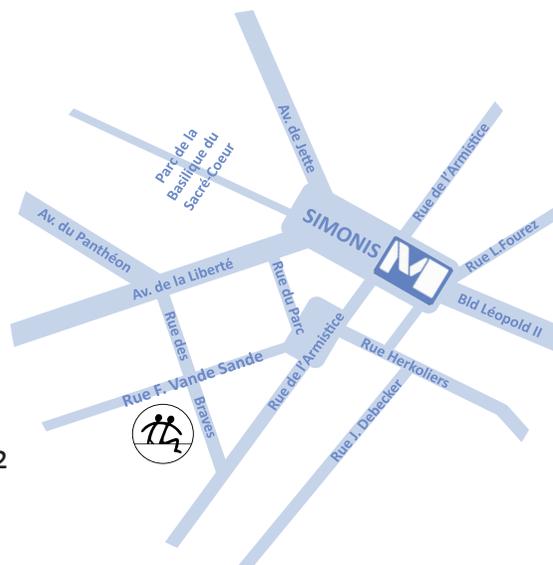
SIÈGE SOCIAL

Rue des Braves 21
1081 Bruxelles

COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN BE25 1142 6095 4582

BIC BKCPBEBX



LE COMITÉ DE DIRECTION

- * P. Guy Leroy - Président
bruxelles.pre@accompagner.be
- * Roger Vandenbrul - Administrateur délégué
bruxelles.ad@accompagner.be
- * Gérard Pirenne - Responsable des travailleurs salariés
bruxelles.rts@accompagner.be

L'ENCADREMENT DU BUREAU D'ACCUEIL

- * Arnaud De Temmerman - Responsable opérationnel
bruxelles.rop@accompagner.be
- * Chantal Ndayigendako - Coordinatrice administrative
bruxelles.coa@accompagner.be
- * Francine An. Wasukundi - Adjointe aux relations
bruxelles.are@accompagner.be
- * Cécile Buxin - Chargée des relations et de la communication
bruxelles.cre@accompagner.be



ANNEXES

BILAN SOCIAL GLOBAL 2016 LES AMIS D'ACCOMPAGNER

866 personnes sont venues en 2016 parmi lesquelles 574 pour la 1ère fois.
89 personnes ont été en lien avec nos deux services : partenaires et accueil social.
474 Femmes (55 %) 392 Hommes (45 %)
Après analyse de leur situation 395 personnes ont demandé des accompagnements.

Depuis le début de l'association nous avons ouvert 4810 dossiers et réalisé 7688 accompagnements sans compter les 706 missions préparées mais non accomplies pour divers motifs.

898 accompagnements ont été réalisés.

Santé	173	19	%
Administration	142	16	%
Logement	113	12	%
Justice	108	12	%
Enfance et Jeunesse	94	10	%
Handicap/santé mentale	80	9	%
Vie quotidienne	48	5	%
Ressources	42	5	%
Accompagnement administratif	35	4	%
Droit des étrangers	34	4	%
Emploi et Formation	15	2	%
Budget	14	2	%
Réorientation	0	0	%

NB 74 Missions pas effectuées **898** 100

Nationalité

Belgique	375	43	%
Afrique Subsaharienne	130	15	%
Maghreb	111	13	%
Moyen-Orient	73	9	%
Europe Centrale et de l'Est	59	7	%
Europe de l'Ouest	55	6	%
Non communiqué	35	4	%
Amérique Sud & Centrale	18	2	%
Asie	9	1	%
Apatride	1	0	%
866		100	%

Motif de leur venue

Logement	238	27	%
Droit des étrangers - Justice	150	17	%
Aide administrative	140	16	%
Santé	133	15	%
Ressources + Besoins de base	106	12	%
Emploi - Formation	39	5	%
Enfance - Jeunesse	31	4	%
Budget	25	3	%
Ecoute - Réorientation	4	1	%
866		100	%

Envoyées par

Partenaires associatifs	329	38	%
Bouche à oreille	322	37	%
Institution publique	108	12	%
Institution religieuse	44	5	%
Non communiqué	39	5	%
Publicité	17	2	%
Partenaires privés	7	1	%
866		100	%

Type de ménage

Isolé	395	46	%
Couple avec enfant	164	19	%
Famille monoparentale	151	18	%
Non communiqué	81	9	%
Cohabitant de fait	38	4	%
Couple sans enfant	37	4	%
866		100	%

Revenus

C.P.A.S	220	25	%
Sans revenu	163	19	%
Allocations chômage	100	12	%
Allocations de mutuelle	79	9	%
Travail	76	9	%
Pension de retraite	57	7	%
Allocations familiales	55	6	%
Autre ressource	53	6	%
Non communiqué	29	3	%
Allocations handicap	28	3	%
Pension alimentaire	6	1	%
866		100	%

Ages

De 41 à 65	366	42	%
De 26 à 40	294	34	%
De 66 à 99	86	10	%
De 18 à 25	70	8	%
De 10 à 17	44	5	%
Non communiqué	6	1	%
866		100	%

BILAN SOCIAL 2016 ACCUEIL SOCIOJURIDIQUE

659 personnes sont venues en 2016 parmi lesquelles 402 pour la 1ère fois.

372 Femmes (56%) 287 Hommes (44 %)

Après analyse de leur situation 145 personnes ont demandé des accompagnements
396 missions ont été préparées.

365 accompagnements ont été réalisés.

Logement	92	25	%
Justice	63	17	%
Ressources	38	11	%
Santé	32	9	%
Accompagnement administratif	29	8	%
Administration	29	8	%
Droit des étrangers	27	7	%
Budget	14	4	%
Enfance et Jeunesse	11	3	%
Handicap/santé mentale	11	3	%
Emploi et Formation	10	3	%
Vie quotidienne	9	2	%
Réorientation	0	0	%

NB 31 missions préparées pas effectuées **365** 100

Nationalité			
Belgique	303	46	%
Afrique Subsaharienne	103	16	%
Maghreb	97	15	%
Moyen-Orient	47	7	%
Europe de l'Ouest	46	7	%
Europe Centrale et de l'Est	38	6	%
Non communiqué	8	1	%
Amérique Sud & Centrale	7	1	%
Asie	7	1	%
Afrique de l'Est	2	0	%
Apatride	1	0	%
	659	100	%

Motif de leur venue			
Logement	219	33	%
Droit des étrangers - Justice	124	19	%
Aide administrative	90	14	%
Ressources + Besoins de base	88	13	%
Santé	54	8	%
Emploi - Formation	35	5	%
Budget	23	4	%
Enfance - Jeunesse	22	3	%
Ecoute - Réorientation	4	1	%
	659	100	%

Envoyées par			
Bouche à oreille	320	49	%
Partenaires associatifs	132	20	%
Institution publique	105	16	%
Institution religieuse	42	6	%
Non communiqué	38	6	%
Publicité	16	2	%
Partenaires privés	6	1	%
	659	100	%

Type de ménage			
Isolé	272	41	%
Couple avec enfant	132	20	%
Famille monoparentale	119	18	%
Non communiqué	80	12	%
Cohabitant de fait	29	5	%
Couple sans enfant	27	4	%
	659	100	%

Revenus			
C.P.A.S	169	26	%
Sans revenu	114	17	%
Allocations chômage	90	14	%
Travail	61	9	%
Allocations de mutuelle	59	9	%
Allocations familiales	52	8	%
Pension de retraite	42	6	%
Non communiqué	25	4	%
Allocations handicap	23	4	%
Autre ressource	18	2	%
Pension alimentaire	6	1	%
Bourse d'étude	0	0	%
	659	100	%

Ages			
De 41 à 65	295	45	%
De 26 à 40	240	36	%
De 66 à 99	69	10	%
De 18 à 25	46	7	%
De 10 à 17	6	1	%
Non communiqué	3	1	%
	659	100	%

BILAN SOCIAL 2016 SERVICE AUX PARTENAIRES

296 personnes sont venues en 2015 parmi lesquelles 185 pour la 1ère fois.

149 Femmes (50 %) 147 Hommes (50 %)

Après analyse de leur situation 262 personnes ont demandé des accompagnements.
576 missions ont été préparées.

533 accompagnements ont été réalisés.

Santé	140	26	%
Administration	113	21	%
Enfance et Jeunesse	83	16	%
Handicap/santé mentale	69	13	%
Justice	45	9	%
Ressources	44	8	%
Logement	21	4	%
Droit des étrangers	7	1	%
Accompagnement administratif	6	1	%
Emploi et Formation	5	1	%
Budget	0	0	%
Réorientation	0	0	%
Vie quotidienne	0	0	%

NB 43 missions préparées pas effectuées **533** 100

Nationalité

Belgique	110	37	%
Moyen-Orient	41	14	%
Afrique Subsaharienne	30	10	%
Non communiqué	30	10	%
Europe Centrale et de l'Est	26	9	%
Maghreb	25	9	%
Europe de l'Ouest	15	5	%
Amérique Sud & Centrale	13	4	%
Asie	4	1	%
Afrique de l'Est	2	1	%
Amérique du Nord	0	0	%
Apatride	0	0	%
	296	100	

Motif de leur venue

Santé	117	40	%
Administration	59	20	%
Droit des étrangers - Justice	37	12	%
Logement	27	9	%
Ressources + Besoins de base	26	9	%
Enfance - Jeunesse	14	5	%
Emploi - Formation	8	3	%
Aide administrative	4	1	%
Budget	4	1	%
Ecoute - Réorientation	0	0	%
	296	100	%

Envoyées par

Partenaires associatifs	265	90	%
Bouche à oreille	12	4	%
Institution publique	10	3	%
Institution religieuse	5	2	%
Non communiqué	2	1	%
Publicité	1	0	%
Partenaires privés	1	0	%
	296	100	

Type de ménage

Isolé	173	58	%
Couple avec enfant	51	17	%
Famille monoparentale	43	15	%
Cohabitant de fait	15	5	%
Couple sans enfant	13	4	%
Non communiqué	1	1	%
	296	100	%

Revenus

C.P.A.S	73	25	%
Sans revenu	71	24	%
Autre ressource	48	16	%
Allocations de mutuelle	27	9	%
Pension de retraite	26	8	%
Travail	18	6	%
Allocations chômage	14	5	%
Allocations handicap	10	3	%
Allocations familiales	5	2	%
Non communiqué	3	1	%
Pension de survie	1	1	%
Pension alimentaire	0	0	%
	296	100	%

Agés

De 41 à 65	97	33	%
De 26 à 40	85	29	%
De 10 à 17	44	15	%
De 18 à 25	33	11	%
De 66 à 99	33	11	%
Non communiqué	4	1	%
	296	100	

**PARTENAIRES DEMANDEURS
EN 2016**

1	Accueil Montfort	Maison d'Accueil
2	Actiris Anderlecht	Aide à la recherche d'emploi
3	Actiris Bruxelles	Aide à la recherche d'emploi
4	Actiris Siège social	Aide à la recherche d'emploi
5	Aksent	Accompagnement de maintien à domicile
6	Passages	Accueil en milieu ouvert
7	Oeuvres Paroissiales St Gilles Aegidium	Paroisse
8	Bataclan	Centre de jour pour personnes handicapées
9	Bonnevie	Maison de quartier
10	Bravvo	Service de prévention
11	Caritas - Bruxelles Accueil Porte Ouverte	Service social
12	SAMU Social - Centre	Accueil d'urgence
13	CAW Brussel	Service social

14	CAW Brussel Albatros	Maison d'accueil
15	Centre Antonin Artaud	Centre de jour pour personnes handicapées
16	Centre de jour Anaïs	Centre de jour pour personnes handicapées
17	Centre Médori	Centre de jour pour personnes handicapées
18	Centre PMS 2 de la Ville de Bruxelles	Accueil psycho-médi-co-social
19	Cellule de lutte contre l'exclusion sociale	Service de prévention
20	Clinique de l'Europe	Suivi médical
21	Clinique Saint Jean	Suivi médical
22	Clinique Sainte Anne Saint Remi	Suivi médical
23	Maya	Accompagnement de personnes
24	Collectif Alpha	Cours
25	Commune d'Ixelles	Administration
26	Commune de Saint-Gilles	Administration
27	Commune de Schaerbeek	Administration
28	Convivial	Accompagnement de primo-arrivants
29	Couleurs santé	Suivi médical
30	CPAS Bruxelles Antenne du Miroir	Centre d'aide sociale
31	CPAS Bruxelles Antenne Béguinage	Centre d'aide sociale

32	CPAS d'Etterbeek	Centre d'aide sociale
33	CPAS d'Ixelles	Centre d'aide sociale
34	CPAS d'Uccle	Centre d'aide sociale
35	CPAS de Berchem Sainte Agathe	Centre d'aide sociale
36	CPAS de Jette	Centre d'aide sociale
37	CPAS de Koekelberg	Centre d'aide sociale
38	Croix Rouge de Jette	Maison d'accueil pour demandeurs d'asile
39	Duo for a Job	Mentoring de jeunes migrants
40	Entr'aide des Marolles	Service social
41	Espace Social Télé-Service	Service social
42	Famisol	Accompagnement d'enfants handicapés
43	Fédasil Petit Château	Maison d'accueil pour demandeurs d'asile
44	Fédasil Pétilon	Maison d'accueil pour demandeurs d'asile
45	Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus	Accompagnement de détenus
46	Foyer Armée du Salut	Maison d'Accueil
47	Hôpital Molière Longchamp	Suivi médical
48	SACADO	Accompagnement post-hébergement en maison d'accueil

49	Inclusion	Accompagnement de personnes handicapées
50	Infirmiers de rue	Suivi médical pour personnes sans-abri
51	L'îlot 160	Maison d'Accueil
52	L'entre-temps	Espace rencontre parents/enfants
53	La rive	Maison d'Accueil
54	La rencontre	Restaurant social
55	Le Chant d'Oiseau	Maison d'Accueil
56	Le clos	Centre de jour pour personnes sans-abri
57	Le nouveau 150	Agence immobilière sociale
58	Le Patio	Espace rencontre parents/enfants
59	Porte Ouverte	Maison d'Accueil
60	Maison de la mère et l'enfant	Maison d'Accueil
61	Maison de quartier du Midi	Activités pour les habitants du quartier
62	Maison de Repos Val des Fleurs	Lieu de vie pour personnes âgées
63	Maison médicale Antenne Tournesol	Suivi médical
64	Maison Médicale des Marolles	Suivi médical
60	Maison de la mère et l'enfant	Maison d'Accueil

61	Maison de quartier du Midi	Activités pour les habitants du quartier
62	Maison de Repos Val des Fleurs	Lieu de vie pour personnes âgées
63	Maison médicale Antenne Tournesol	Suivi médical
64	Maison Médicale des Marolles	Suivi médical
65	Maison médicale du Vieux Molenbeek	Suivi médical
66	Maison médicale Santé Plurielle	Suivi médical
67	Manufast	Entreprise de travail adapté
68	Médecins du Monde	Suivi médical
69	Médi Halte	Maison d'Accueil
70	Maison médicale des primevères	Suivi médical
71	Mutualité libérale du Brabant	Mutualité
72	Mutualités socialistes FMSB	Mutualité
73	Mutualités St Michel	Mutualité
74	Nasci	Accompagnement de mères sans ressources
75	One Brugmann Horta	Suivi médical
76	ONE Scherbeek	Suivi médical
77	Pazhapa-Hadep	Lieu de vie pour personnes handicapées et/ou atteintes de troubles psychiques

78	Petit Vélo Jaune	Accompagnement à la parentalité
79	Planning Familial de la Senne	Accueil psycho-médico-social
80	Prison d'Ittre	Prison
81	Prison de Marche-en-Famenne	Prison
82	SAMPA	Accompagnement de primo-arrivants
83	Saphir-Bruxelles	Accompagnement d'enfants handicapés
84	Service de Prévention et Médiation de Koekelberg	Service de prévention
85	Service Droits des Jeunes	Aide juridique
86	Soleil du Nord	Service de prévention
87	Solidarité socialiste	Accueil social
88	Solidarités Savoir	Accueil social
89	Talita	Maison d'Accueil
90	Transition	Accompagnement de personnes handicapées
91	ULAC	Aide aux locataires
92	Union des locataires marollienne	Aide aux locataires
93	UZ Brussel	Suivi médical
94	Valida	Suivi médical
95	VIA asbl	Accueil pour primo-arrivants



Les amis d'
Accompagner



Éditeur responsable : P. Guy Leroy 21 rue des Braves - 1081 Koekelberg
Supplément à la lettre info n°32 - Trimestriel - Mars - Avril - Mai 2017
Bureau de dépôt : BB Carrière 1081 Koekelberg - N° d'agrément: P918518